

E.S.A.T.

Mise à disposition de personnels



Parce que sous-traiter avec les E.S.A.T et remplir son obligation d'emploi est un souci économique et un choix éthique des entreprises et collectivités, parce qu'un travailleur handicapé d'E.S.A.T est devenu ou redevenu proche

de l'emploi de par ses compétences, l'E.S.A.T met à disposition des travailleurs individuellement ou collectivement.

Nos interventions concernent de la sous-traitance, des travaux de toutes natures que peuvent confier les entreprises et les collectivités à l'E.S.A.T.

Ces travaux sont effectués par les travailleurs handicapés au sein de l'entreprise ou de la collectivité.

Les domaines d'activités proposés par l'E.S.A.T sont très variés : travaux d'entretien des locaux, manutentions diverses, conditionnement, entretien des espaces verts...

Le travailleur handicapé ou l'équipe mis à disposition est encadré par un chargé d'intégration



formé aux techniques de base du métier demandé, et au tutorat.

Le rôle de ce chargé d'intégration sera de repérer les exigences de l'entreprise, d'accompagner le tra-

vailleur handicapé dans sa phase d'intégration et d'être l'interface tout au long de la mise à disposition entre l'entreprise et le travailleur.

Dans le cas d'une équipe comprenant plus de 5 travailleurs handicapés, celle-ci est obligatoirement encadrée quotidiennement dans l'entreprise par un Moniteur d'Atelier.

Nos références :

- NOVOTEL
- SAPRIM,
- MOBIUS,
- KELONIA ...